

NEGOCIATIONS GATS 2000

Les requêtes suisses

Secrétariat d'Etat à l'Economie
Politique et commerce des services
Berne, août 2002

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	2
2. LES PRINCIPES DIRECTEURS	3
3. L'APPROCHE GLOBALE	3
4. LES PRIORITÉS GEOGRAPHIQUES	3
5. LES PRIORITÉS SECTORIELLES	4
6. LES REQUÊTES HORIZONTALES	5
6.1. LES TRANSFERTS A L'INTERIEUR DES SOCIETES ET LES VISITEURS COMMERCIAUX.....	5
6.2. PRESENCE COMMERCIALE	5
7. LES REQUÊTES SECTORIELLES	6
7.1. LES SERVICES FINANCIERS.....	6
7.2. LES SERVICES D'ENVIRONNEMENT.....	7
7.3. LES SERVICES DE TRANSPORTS	8
7.3.1. <i>Les services de transports aériens</i>	8
7.3.2. <i>Les services de transports maritimes</i>	8
7.3.3. <i>Les services de transports routiers</i>	8
7.3.4. <i>Le transport spatial</i>	8
7.3.5. <i>Les services auxiliaires à tous les modes de transport</i>	8
7.4. LES SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES.....	9
7.4.1. <i>Les services professionnels</i>	9
7.4.2. <i>Les services informatiques et services connexes</i>	9
7.4.3. <i>Les services de recherche-développement (R&D)</i>	9
7.4.4. <i>Les services de maintenance et de réparation de machines, services de crédit-bail (leasing) ou de location de machines</i>	9
7.4.5. <i>Les services d'essai et d'analyse</i>	9
7.4.6. <i>Divers</i>	10
7.5. LES SERVICES DE COMMUNICATION.....	10
7.5.1. <i>Les services postaux</i>	10
7.5.2. <i>Les services de télécommunications</i>	10
7.5.3. <i>Les services audiovisuels</i>	10
7.6. LES SERVICES DE DISTRIBUTION	10
7.7. LES SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES	10
7.8. LES SERVICES EN MATIERE D'ENERGIE.....	10
7.9. LES SERVICES RECREATIFS	11
7.10. LES SERVICES DE SANTE	11
7.11. LES SERVICES D'EDUCATION.....	11
8. SUITE DES TRAVAUX	11

NEGOTIATIONS GATS 2000

Les requêtes suisses

1. INTRODUCTION

L'Accord relatif au commerce des services (AGCS, en anglais GATS) est le seul accord multilatéral couvrant l'ensemble du commerce des services. Pour la Suisse, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble, l'ouverture progressive des échanges de services constitue une priorité. Par exemple, pour la Suisse, les services comptent pour près des $\frac{3}{4}$ de l'emploi et du produit national brut. Cette proportion se vérifie dans la totalité des pays OCDE. Dans de nombreux pays en développement, les services contribuent déjà à la moitié de l'activité économique, voire davantage. Mais surtout, le secteur des services est en ce moment le plus dynamique et constitue le principal créateur de nouveaux emplois, et cela est vrai pour toutes les régions du monde. Par exemple, en Suisse, 80% des nouveaux emplois sont créés dans le secteur des services.

Outre cette importance au plan macroéconomique, les services jouent un rôle clé pour améliorer l'infrastructure économique d'un pays. Une entreprise, quelle qu'elle soit, dépend pour la bonne marche de ses affaires d'un environnement performant dans les domaines bancaire, des assurances, des communications, de la distribution, des transports, de la construction ainsi que de nombreux services professionnels (comptables, consultants, conseils juridiques, informatique, analyse, traduction, etc.). Si ces services sont disponibles en suffisance et à des tarifs compétitifs, alors tous les secteurs d'activité amélioreront leurs propres performances et la qualité de leurs prestations. De même, cela améliore la qualité de la vie quotidienne de tout un chacun.

Les négociations en cours au titre du GATS font partie du programme de négociation intégré arrêté dans le cadre des Accords du Cycle d'Uruguay de 1994. Celui-ci (article XIX) prévoyait que les Membres engageraient des séries de négociations successives, qui commenceraient cinq ans au plus tard après la date d'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC.

L'Accord étant entré en vigueur en 1995, les négociations ont repris en 2000. Elles ont démarré formellement le 28 février 2000. La Suisse a soumis, début mai 2001, neuf propositions de négociation sectorielles au Conseil du commerce des services. Les secteurs concernés sont: les services professionnels, les services de télécommunications, les services postaux et de courrier, les services audiovisuels, les services de distribution, les services d'environnement, les services de tourisme et les services auxiliaires à tous les modes de transport.

Lors de la Conférence ministérielle de Doha, en novembre 2001, les ministres sont convenus que les participants présenteraient leurs requêtes initiales d'ici au 30 juin 2002 et des offres initiales d'ici au 31 mars 2003. Le présent document est consacré à la présentation de la teneur des requêtes initiales de la Suisse.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

La Suisse est favorable à une plus grande ouverture du commerce des services. Pour la Suisse, les négociations en cours doivent avoir pour objet de promouvoir les intérêts de tous les participants sur une base d'avantages mutuels, et d'assurer un équilibre global des droits et des obligations. La Suisse poursuit en particulier deux objectifs: D'une part, il faut approfondir et élargir les engagements déjà pris et garantir ainsi un niveau plus élevé de libéralisation juridiquement contraignante. D'autre part, il s'agit d'assurer un accès effectif aux marchés au moyen de règles et disciplines appropriées applicables au commerce des services et à assurer la transparence, la prévisibilité et la fiabilité des régimes réglementaires des différents Membres.

3. L'APPROCHE GLOBALE

Dans l'élaboration des requêtes, la Suisse a privilégié une approche très **focalisée**, à la fois géographiquement et sectoriellement. Cette méthode présente l'avantage d'indiquer clairement les priorités de la Suisse. Ces priorités sont guidées à la fois par des considérations purement commerciales, et par des considérations systémiques. A ce titre, il importe de relever qu'une meilleure présence de certaines grandes entreprises de services suisses sur les marchés étrangers présente un avantage pour bien des exportateurs suisses dans d'autres secteurs, et tout particulièrement pour les PME. Cela permet à ces dernières, lorsqu'elles entrent dans un marché étranger, de le faire en continuant de travailler avec l'assureur, l'entreprise de logistique et transport, la banque, ou l'entreprise de conseil avec lesquels elles sont déjà en relation en Suisse.

4. LES PRIORITÉS GEOGRAPHIQUES

Les requêtes concernent près de soixante Membres, l'Union Européenne comptant pour un. Les **pays industrialisés** sont principalement concernés, en particulier l'Union Européenne, les USA et le Japon. Les requêtes s'étendent à :

- la quasi totalité des pays développés
- la quasi totalité des pays d'Amérique latine
- toute l'Asie du sud-est , l'Asie du sud (Inde, Pakistan) et de l'est
- le Moyen-Orient (pays du Golfe, Israël)
- les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Egypte)

Les **pays les moins avancés** (pays d'Afrique sub-saharienne par exemple) sont en revanche totalement **exclus** de nos requêtes.

Les requêtes suisses ont été élaborées de manière très **nuancée**: leur teneur tient compte non seulement de l'intérêt des marchés concernés et du niveau des engagements en vigueur, mais également, dans une large mesure, du **degré de développement des Membres concernés**.

5. LES PRIORITÉS SECTORIELLES

Les requêtes comprennent:

- des secteurs prioritaires, dans lesquels des engagements des pays sont requis de manière **quasiment systématique**, en tenant compte de leur niveau de développement;
- des secteurs globalement moins importants, mais où des engagements sont néanmoins envisagés pour certaines catégories de pays;
- des secteurs dans lesquels des engagements sont requis de manière **ponctuelle**, en fonction des caractéristiques individuelles des pays concernés.

Les secteurs visés sont ceux dans lesquels l'économie suisse a un certain intérêt, voire dans lesquels elle est déjà présente dans le pays concerné. Les requêtes suisses présentent également un aspect prospectif, afin d'englober des secteurs qui pourraient intéresser l'économie suisse à plus long terme. En effet, il faudra vraisemblablement attendre plusieurs années avant le prochain round de négociations dans le secteur des services, il s'agit donc d'anticiper nos besoins.

Les requêtes suisses se concentrent sur des types de services particuliers. Ce sont les secteurs représentant des **services à haute valeur ajoutée**, relativement spécialisés, et exigeant un savoir-faire élevé. La qualité, et surtout la **réputation** du prestataire prime sur l'honoraire exigé, et ces services sont souvent **destinés à des entreprises** ou à des gouvernements. Lorsqu'ils s'adressent à une clientèle de particuliers, il s'agira typiquement d'une clientèle avisée. Ils ne s'adressent en principe pas à la consommation de masse, à l'exception de l'hôtellerie et du tourisme. Concrètement, ce sont donc principalement:

- les services financiers (banques et assurances)
- les services d'environnement, qui incluent le conseil en matière de protection de l'environnement
- une série de services aux entreprises (consultants juridiques, ingénieurs, comptables, services informatiques avancés, essais et analyse techniques, maintenance et réparation de machines, traduction et interprétation)
- les services de tourisme (hôtels et agences de voyage)
- les services auxiliaires à tous les modes de transport (manutention de fret, agences de transports de marchandises)
- les services de distribution.

Au sein de ces secteurs, la même approche sélective, visant les services de haut niveau, a été appliquée dans les requêtes. Par exemple: dans les assurances, la Suisse demande un meilleur accès pour les assurances maritimes, aériennes et les réassurances, mais ne couvre pas les assurances RC individuelles. Dans le domaine bancaire, elle vise la gestion d'actifs et de fonds, et ne couvre pas l'épargne ou le crédit. En distribution, seul le commerce de gros et le courtage sont couverts et pas le détail. En informatique, nous couvrons principalement l'installation de logiciels et pas la simple saisie de donnée. D'autres sous-secteurs sont encore la gestion d'aéroports, l'inspection de fret, l'ingénierie, l'audit, etc.

Les requêtes **ne concernent pas** des secteurs comme les services d'éducation, de santé, de transport ferroviaires, de poste, communications et audiovisuels. Ces secteurs ont été écartés en raison du peu d'intérêts offensifs de la Suisse dans ces domaines ainsi qu'en raison de notre conception actuelle du service public.

6. LES REQUÊTES HORIZONTALES

6.1. Les transferts à l'intérieur des sociétés et les visiteurs commerciaux

Les *ICTs* (Intra Corporate Transferees) sont des personnes (dirigeants, cadres supérieurs et spécialistes) transférées de Suisse à l'étranger au sein d'une entreprise. Dans ce secteur horizontal prioritaire, la Suisse demande à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, c'est-à-dire la quasi totalité, d'accorder aux *ICTs* une entrée temporaire de cinq ans, sans restriction. Toutes les entreprises, indépendamment de leur secteur d'activité, profiteront d'une libéralisation des conditions d'admission des *ICTs*.

Les visiteurs commerciaux (*business visitors*) sont des personnes physiques, entrant dans un pays afin d'y négocier ou d'y conclure des contrats de vente pour le compte d'une entreprise, ou pour y établir une présence commerciale. Les requêtes suisses invitent les pays concernés à leur accorder une entrée temporaire d'au au moins trois mois par année.

6.2. Présence commerciale

Un service peut être fourni par le biais d'une personne physique se rendant à l'étranger (mode 4¹), comme dans les cas ci-dessus. Une autre forme de prestation couverte par le GATS est la prestation de service par le biais d'une présence commerciale (mode 3). De même que la Suisse demande à ses partenaires GATS d'alléger les obstacles à la fourniture de services par des individus, elle demande de lever certaines formalités relatives aux services offerts via une présence commerciale. Il s'agit principalement d'exigences sur la participation au capital de l'entreprise, de restrictions sur la forme juridique de l'entreprise (p. ex. lorsqu'un pays n'autorise la prestation de services que par des entreprises constituées selon une forme juridique particulière), de restrictions sur le nombre d'entreprises étrangères autorisées à fournir des services ou des restrictions sur leur taille, le volume de leurs affaires etc. De cas en cas, notamment en fonction du niveau de développement des pays concernés, la Suisse a demandé l'abolition ou l'assouplissement de telles restrictions.

¹ Le GATS définit quatre modes de fourniture de services:

Mode 1: mode "cross-border" (fourniture transfrontière), selon lequel le service traverse une frontière sous la forme d'un produit; par exemple, un plan d'architecte par poste, un logiciel d'ordinateur par voie de télécommunication, ou une émission de télévision par diffusion. Ce mode devient de plus en plus important avec la croissance de l'internet.

Mode 2: consommation à l'étranger: le consommateur se déplace dans un autre pays pour bénéficier du service. Exemples: tourisme, réparation d'un avion suisse à l'étranger.

Mode 3: présence commerciale: le service est fourni par l'intermédiaire d'une succursale commerciale à l'étranger. Cela est typiquement utilisé par les banques et les assurances pour exporter leurs services.

Mode 4: présence de personnes physiques: le service est fourni par le séjour *temporaire* dans un autre pays de personnes physiques en tant que prestataires de services. Il s'agit ici par exemple d'un médecin qui va personnellement à l'étranger pour effectuer une opération ou du personnel d'une entreprise de construction, qui se rend à l'étranger pour exécuter un mandat de construction.

7. LES REQUÊTES SECTORIELLES

7.1. Les services financiers

Le secteur financier est important pour la place économique. Dans ce secteur, les engagements helvétiques à l'OMC figurent parmi les plus nombreux, en comparaison internationale.

7.1.2. Au plan horizontal

a) Le Mémoire d'Accord sur les engagements relatifs aux services financiers

Le Mémoire d'Accord sur les engagements dans les services financiers (le *Mémoire*) permet aux Membres – sur une base volontaire – de contracter des engagements spécifiques en matière d'accès aux marchés et de traitement national sur la base de standards minimaux.

Il contient un certain nombre de disciplines supplémentaires (clause de statu quo, précision du traitement national, notamment).

Le *Mémoire* a été accepté par une trentaine de Membres², dont la Suisse. La Suisse recommande donc une utilisation accrue du *Mémoire* par les Membres comme standard minimal de libéralisation. La requête – adressée par la Suisse à plusieurs autres pays – d'adhérer au *Mémoire* couvre donc de nombreux aspects et prend en compte des requêtes différentes et plurielles reçues du secteur privé.

b) La classification

La majorité des Membres ont utilisé une classification des activités financières contenues dans l'Annexe sur les services financiers. Toutefois, certains Membres se réfèrent à d'autres classifications, voire à celle de leur législation nationale. Si les Membres parvenaient à se mettre d'accord sur une classification unique, cela rendrait la lecture des engagements beaucoup plus facile et augmenterait de ce fait la transparence, en particulier pour le secteur privé. Une requête suisse adressée à plusieurs partenaires demande la reprise de la classification de l'Annexe sur les services financiers.

c) La réglementation prudentielle

La réglementation prudentielle fait l'objet d'une réserve générale, à laquelle certains pays tiennent particulièrement.

Les requêtes suisses se contentent de relever que des problèmes relatifs à la réglementation prudentielle existent, lorsque de tels problèmes ont été rapportés par les milieux économiques. Le but est de pouvoir aborder cette question avec les Membres concernés.

² Australie, Bulgarie, Canada, Communautés européennes (15), Etats-Unis, Hongrie, Islande, Japon, Liechtenstein, Nigeria, Norvège, Nouvelle Zélande, République Slovaque, République Tchèque, Suisse, Turquie.

d) Autres

L'octroi des licences : Il existe un embryon de discipline dans ce domaine et les requêtes suisses tendent à obtenir le respect de celle-ci (Art. VI du GATS).

La clause du besoin (ENT) : Les tests de nécessité économique nous paraissent désuets. Nous avons systématiquement requis leur levée, dans tous les secteurs.

Les quotas et autres restrictions quantitatives : Les requêtes suisses demandent la levée de tels quotas ou autres restrictions quantitatives.

Les "performance requirements" : Certains Membres requièrent le réinvestissement d'une part des primes d'assurance encaissées à l'intérieur du pays, ou demandent qu'une part des dépôts encaissés soient octroyés en prêt à des entreprises locales.

Les limitations en termes de participation au capital : La Suisse demande aux pays possédant de telles limitations de les modifier, de manière à permettre au moins la participation majoritaire au capital, voire de les abandonner.

7.1.3. Au plan sectoriel

a) Les assurances directes

Les requêtes dans l'assurance directe visent à obtenir un accès au marché libéralisé pour les assurances MAT (transport) dans les modes 1 et 2. Pour l'établissement d'une présence commerciale, nous essayons d'obtenir un accès totalement libéralisé, pour tous les secteurs de l'assurance. Dans la réassurance, nous avons demandé l'abolition de toute entrave.

b) Les banques

Les requêtes demandent la levée de certaines discriminations importantes, spécifiques à chaque pays.

- Un certain nombre de Membres ne permettent pas l'établissement de succursales. Dans de tels cas, nous avons systématiquement adressé une requête y relative.
- Plusieurs Membres limitent les transactions en devises étrangères ou en devises nationales. Souvent, le but est de protéger les marchés de détail, dans lesquels nous n'avons aucun intérêt. Nous essayerons par conséquent d'obtenir la libéralisation pour les montants importants ("corporate and private banking").
- Nous avons en principe demandé aux Membres de prendre des engagements complets dans la gestion d'actifs, un secteur très stable et très important pour la place financière suisse.

7.2. Les services d'environnement

Conformément à sa politique ambitieuse en matière environnementale dans toutes les enceintes internationales, la Suisse entend bien saisir l'occasion de la négociation GATS 2000 pour promouvoir le commerce de services visant à la protection de l'environnement. L'abolition des barrières à l'échange de prestations de services environnementaux, notamment les consultants, peut contribuer à un meilleur transfert de technologies et de know how, tout en contribuant au développement durable. Ainsi, la Suisse a intégré dans la quasi totalité de ses requêtes des

demandes en ce sens. En outre, la Suisse a fait une proposition de classification plus adaptée aux réalités du marché. La classification actuelle des services d'environnement a été mise sur pied à une époque qui privilégiait la lutte contre la pollution en fin de cycle, alors qu'aujourd'hui, davantage d'accent est mis sur la prévention. La proposition suisse de classification distingue davantage de secteurs et inclut la protection de la biodiversité et du climat. En revanche, la Suisse considère que la distribution d'eau potable, qui est exclue de la classification actuelle, ne constitue pas un service environnemental et elle n'a adressé aucune requête concernant cette activité.

7.3. Les services de transports

7.3.1. Les services de transports aériens

Dans le domaine des transports aériens, largement exclu du GATS, les requêtes suisses se concentrent en particulier sur le sous-secteur "Maintenance et réparation d'aéronefs", et demandent des engagements dans ce sous-secteur à la plupart des pays qui n'en ont pas encore pris. Les requêtes suisses visent en outre des sous-secteurs qui ne sont pas encore spécifiquement couverts par la classification en vigueur, comme les services d'assistance en escale ou la gestion des aéroports. Dans ces sous-secteurs, l'engagement requis est la consolidation au niveau actuel de libéralisation.

7.3.2. Les services de transports maritimes

Seule une minorité de pays possède des engagements dans ce domaine, la Suisse désire donc au minimum que ce secteur figure dans les listes d'engagements de la plupart des pays. Ces requêtes ont été formulées en des termes relativement larges et peu contraignants.

7.3.3. Les services de transports routiers

Ces secteurs couvrent une large gamme de transport, des poids-lourds aux taxis, ainsi que les autocars, les bus de ligne ou les services de limousine. Ils sont souvent réglementés de manière bilatérale. Les requêtes suisses se concentrent sur les services de "Maintenance et réparation du matériel de transports routiers", et ne sont destinées qu'à des pays relativement proches.

7.3.4. Le transport spatial

La Suisse est l'un des rares pays à avoir pris des engagements partiels dans ce domaine. Les requêtes suisses demandent – de manière flexible – des engagements dans ce secteur à quelques pays ciblés, car un grand nombre d'entreprises suisses sont actives dans ce secteur, grâce à leurs connaissances de pointe dans diverses hautes technologies.

7.3.5. Les services auxiliaires à tous les modes de transport

Ce secteur est particulièrement important pour le commerce international, car il permet de rendre plus efficaces les transports de marchandises ("one-stop logistics"). Or, il n'y a pratiquement pas d'engagements de la part des pays dans ce secteur, c'est pourquoi les requêtes suisses contiennent des demandes y relatives. Les sous-secteurs visés sont notamment les services de manutention de fret, les services de stockage et d'entreposage, les services d'agences de transport de marchandises et les services d'inspection de fret, dans lesquels la Suisse est assez compétitive.

7.4. Les services fournis aux entreprises

7.4.1. Les services professionnels

- Les services juridiques:
Aujourd'hui, la plupart des engagements en la matière se limitent au conseil relatif droit au du pays d'origine du fournisseur et au droit international. Les requêtes suisses dans ce secteur visent à étendre les possibilités de conseil juridique à tous les domaines du droit. Pour les entreprises utilisatrices de services de conseil juridique, il importe de pouvoir accéder à ces services de la manière la plus flexible et libre possible.
- Les services comptables, d'audit et de tenue de livres:
La Suisse a un avantage comparatif dans ce secteur et de nombreuses requêtes y relatives ont été formulées .
- Les services de conseil fiscal:
Des requêtes dans ce domaine sont destinées à certains Membres relativement proches de la Suisse, principalement l'Union Européenne.
- Les services d'architecture, les services d'ingénierie et les services intégrés d'ingénierie:
La Suisse possède une législation très libérale dans ce domaine. Les requêtes suisses visent à améliorer les engagements des pays concernés dans ce secteur, soit sous la forme de nouvelles obligations, soit par l'abandon de certaines restrictions actuelles.
- Les services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère:
Ce secteur est pour l'instant très peu ouvert. Les requêtes suisses visent donc à ce que des engagements soient pris dans ce domaine.

7.4.2. Les services informatiques et services connexes

La Suisse est plutôt consommatrice qu'exportatrice dans ce domaine, c'est pourquoi peu de requêtes ont été émises. Des requêtes ont néanmoins été adressées à des pays relativement proches, pour les services informatiques les plus pointus, notamment les softwares.

7.4.3. Les services de recherche-développement (R&D)

Les pays sont globalement assez peu engagés dans ce domaine, c'est pourquoi les requêtes suisses sont relativement larges.

7.4.4. Les services de maintenance et de réparation de machines, services de crédit-bail (leasing) ou de location de machines

Les requêtes suisses concernent uniquement les machines autres que les véhicules, avions et bateaux. Elles s'adressent à un nombre élevé de pays. La construction et l'exportation de machines, notamment de machines-outils et de machines de précision, constitue un des piliers de notre industrie et de notre commerce extérieur de marchandises. Dans bien des cas, surtout pour les machines sophistiquées, il est essentiel que le constructeur lui-même puisse sans entrave assurer la maintenance et les réparations. Ceci explique le poids accordé à ces services dans nos requêtes.

7.4.5. Les services d'essai et d'analyse

La Suisse dispose d'un bon niveau en matière de tests, d'essais et d'analyses, et ce secteur figure fréquemment dans nos requêtes.

7.4.6. Divers

D'autres sous-secteurs sont concernés de manière plus ponctuelle:

- les services de publicité
- les services de conseil en gestion
- les services connexes aux services de consultation en matière de gestion
- les services annexes aux industries manufacturières
- les services connexes de consultations scientifiques et techniques
- les services photographiques
- les services de congrès
- les services de traduction et d'interprétation

7.5. Les services de communication

7.5.1. Les services postaux

La Suisse n'est pas exportatrice de tels services et ne semble pas le devenir à moyen terme. Aucune requête n'a été faite dans ce secteur.

7.5.2. Les services de télécommunications

La Suisse demande à tous les Membres qui ne l'ont pas encore adopté de reprendre le *Document de Référence*, qui énonce les principes concernant la réglementation des télécommunications de base. En outre, tous les pays ayant inscrit des exemptions à la clause de la nation la plus favorisée sont invités à s'en défaire. Même si elles ne concernent pas directement l'accès au marché, ces demandes sont importantes pour des raisons systémiques.

7.5.3. Les services audiovisuels

Aucune requête n'a été formulée par la Suisse dans ce secteur.

7.6. Les services de distribution

Les requêtes suisses concernent uniquement les services de distribution de gros, à savoir les services de courtage et services de commerce de gros. Le commerce de détail est en revanche absent de nos requêtes.

7.7. Les services relatifs au tourisme et aux voyages

Ce secteur est déjà très ouvert. La Suisse, très compétitive dans ce domaine, y présente un bon nombre de requêtes, aussi bien dans les services d'hôtellerie et de restauration, que dans les services d'agences de voyages et d'organismes touristiques. Dans ce dernier domaine, la Suisse demande des ouvertures de marché en particulier pour le commerce transfrontière (p. ex. la vente depuis la Suisse de services dans un pays tiers).

7.8. Les services en matière d'énergie

Dans ce secteur, qui n'a fait l'objet que de très peu d'engagements lors du Cycle d'Uruguay, la Suisse postule pour une consolidation de la situation existante, afin d'améliorer la transparence et la sécurité juridique. Les requêtes ne visent donc pas de nouvelles mesures de libéralisation des

pays concernés. La Suisse a soumis des requêtes en ce sens à une quinzaine de pays, principalement des pays membres de l'OCDE, ainsi que quelques grands pays hydrauliques.

7.9. Les services récréatifs

Ce secteur couvre une gamme diversifiée de services, comme les manifestations et l'entraînement sportifs, le théâtre, la danse, ou les médias. La Suisse n'a pas déposé de requête dans ces domaines car, globalement, aucun intérêt n'a été manifesté au plan interne. Dans certains cas particuliers, comme l'organisation de manifestations sportives ou le contrôle antidopage, il semblerait toutefois que des opérateurs suisses auraient des avantages comparatifs à l'exportation.

7.10. Les services de santé

Avec son système de santé à coût élevé, la Suisse ne serait compétitive sur les marchés étrangers que dans des cas très particuliers. En outre, la Suisse a tenu compte des considérations de services publics et n'a formulé aucune requête dans ce secteur.

7.11. Les services d'éducation

La Suisse est traditionnellement ouverte dans ce secteur. Grâce à son expérience en la matière, elle exporte déjà nombre de services d'éducation par le biais de divers établissements scolaires situés en Suisse. Néanmoins, aucune requête dans ce secteur n'a été soumise par la Suisse.

8. SUITE DES TRAVAUX

Les requêtes suisses, telles qu'exposées ci-dessus, ont été envoyées aux Membres concernés le 26 juin 2002. Au mois de juillet, octobre et décembre 2002, la Suisse a tenu des rencontres bilatérales avec plus d'une vingtaine de délégations. Ces réunions plutôt exploratoires se poursuivront jusqu'en mars 2003. Les négociations proprement dites ne commenceront qu'après le 31 mars 2003, date du dépôt des offres initiales des Membres. Comme toutes les négociations du Cycle de Doha, le dossier "services" doit être conclu le 1er janvier 2005.